

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (2000)
Heft: 130

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

RÉFÉRENDUM

Le référendum contre les accords bilatéraux avec l'UE a abouti avec 70 000 signatures déposées. Ce sont les cantons frontaliers qui ont récolté la majorité des signatures. Dans ces régions les travailleurs craignent la libre circulation des personnes. D'après un sondage 63 % des Suisses sont favorables aux accords bilatéraux.

Le syndicat des services publics veut lancer un référendum contre la nouvelle loi sur le personnel fédéral.

INITIATIVES



La Fondation Franz Weber a décidé de lancer une initiative fédérale intitulée *Les Animaux ne sont pas des choses*. Elle répond ainsi au refus du National d'entrer en matière sur une amélioration de la protection juridique des animaux.

L'initiative en faveur de l'adhésion à l'ONU peine à recueillir les signatures. Il en manque encore 20 000. Le délai est échu au 8 mars.

Le TCS, l'ACS, l'Union pétrolière et l'Union suisse des arts et métiers lancent une initiative qui propose d'entreprendre d'importants travaux sur les autoroutes reliant Genève à Lausanne, Berne à Zürich, et Erstfeld (UR) à Airolo (TI), puis à terme d'introduire le développement du réseau routier dans la constitution.

CONSTITUTION

La Suisse a commencé l'an 2000 avec une nouvelle constitution. Ce qui change :

Mariage : les personnes atteintes de maladies mentales ne sont plus par principe incapables de contracter mariage. L'interdit peut recourir au juge contre le refus de son repré-



sentant légal. L'oncle et la nièce et la tante et le neveu peuvent se marier ensemble. Le beau-père avec sa bru et la belle-mère avec son gendre également. Le mariage reste prohibé entre frères et sœurs et entre demi-frères et demi-sœurs, que la parenté repose sur la filiation ou sur l'adoption. L'enfant né après l'entrée en force du jugement de divorce ou d'annulation n'est plus considéré comme l'enfant du précédent mariage. Les bans ne seront plus publiés, remplacés par une déclaration écrite.

Consommation : les consommateurs sauront s'ils achètent de la viande aux hormones ou des œufs de poules élevées en batterie. Les



modes de production interdits en Suisse devront être déclarés. Kiosques, échoppes et autres stands pourront s'installer, mais ils devront être mobiles. L'essence au plomb est supprimée. La Confédération continuera à promouvoir la création de places d'apprentissage, elle y investira 100 millions de francs jusqu'en 2004. Les ordures ménagères ne pourront plus être mises en décharges à ciel ouvert. Elles devront être incinérées.

JUSTICE & POLICE

Les Assises fédérales étaient

convoquées pour juger la haute trahison, la révolte contre les autorités fédérales, les crimes et délits politiques ayant entraîné l'intervention de l'armée et les atteintes au droit des gens contre la Suisse ou un État étranger. Conséquence de la nouvelle constitution, désormais crimes et délits relevant des assises seront jugés par la Cour pénale fédérale. La police zürichoise effraie l'Office fédéral de la police. Dans le canton de Zürich, l'informatique de la police est placée, depuis le 1^{er} janvier sous la responsabilité d'une entreprise privée : Abraxas Informatik AG, société fondée par les États de Zürich et de Saint-Gall. Cette privatisation pose problème.

SANTÉ

La Commission de santé publique du Conseil des États est pour la légalisation des dérivés du cannabis. Par 6 voix contre 5, elle a décidé de donner suite à deux initiatives cantonales de Bâle-Campagne et de Zürich. Mais elle a réitéré le refus de légaliser les drogues dures.

ARMÉE

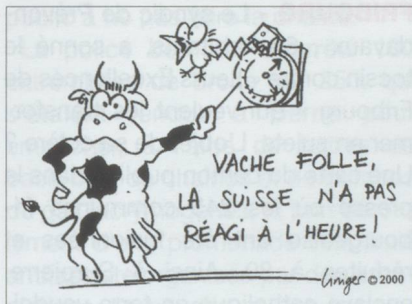
L'armée va dépenser 5 millions pour se présenter pendant les 10 jours de la Foire aux échantillons de Bâle du 28 avril au 7 mai 2000. Une surface équivalente à un terrain de football sera investie. Des hélicoptères, des FA/18 seront présentés. Des débats, des démonstrations, un site internet, un restaurant et des stands de vente feront partie de ces relations publiques. Le prix du projet soulève l'indignation des parlementaires de droite comme de gauche. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les militaires peuvent emprunter gratuitement les transports publics (CFF, car, bus, bateau) en toute occasion, même pour les sorties ou les congés. À condition toutefois qu'ils portent leur uniforme ou qu'ils possèdent une attestation du commandant de la troupe. Cette mesure coûte un demi-million de francs au Département fédéral de la défense. Révision de la loi sur l'armée. La commission de la politique de sécurité du National est favorable à l'armement des troupes suisses enga-

gées à l'étranger. Un engagement ne peut se faire que sur mandat de l'ONU. L'accord des États concernés est aussi nécessaire. Pour l'envoi de plus de 100 militaires pour plus de 3 semaines, le gouvernement devra solliciter l'autorisation du Parlement.

Armée XXI. Le système de milice demeure. Les jeunes soldats devront continuer à effectuer 300 jours de service d'une traite, ou une école de recrue de 4 mois et 10 cours de répétition. Pour satisfaire l'industrie, les obligations militaires devraient, par contre, être terminées à 30 ans (aujourd'hui à 42 ans). Le budget annuel de fonctionnement de l'armée se maintient à 5 milliards de francs.

AGRICULTURE

Vache folle. Dans un arrêt rendu fin janvier, le Tribunal fédéral a admis le



recours de 2 206 paysans, déposé début 99. Ces derniers réclament 185 millions de dommages et intérêts à la Confédération. Selon eux, la Suisse aurait dû interdire avant 1990, comme la plupart des pays européens, l'importation des farines carnées destinées à l'alimentation du bétail. Or la Suisse a importé ces denrées jusqu'en 1990 et a attendu d'avoir les premiers cas de maladie pour réagir. La Confédération ne s'estimait responsable de rien, d'où le recours au TF. L'administration est désormais contrainte de faire une enquête sérieuse. La Confédération a déjà été condamnée à payer 60 000 francs dont la moitié au profit des recourants. Selon les résultats de l'enquête, une procédure d'estimation des dommages sera lancée.

Bien que le nombre de cas ait augmenté en 1999 par rapport à 1998, l'Office vétérinaire fédéral est convaincu que cette pathologie est

en recul. Le but fixé d'une éradication en 2003, tout au moins en Suisse, devrait être atteint.

Les jeunes agriculteurs qui se lancent dans la profession vont recevoir un coup de pouce de la Confédération. Le Conseil fédéral a procédé à quelques corrections pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole.

Suite à l'apparition de cas de peste aviaire en Italie, l'OFV a interdit l'importation de volailles italiennes.

INTÉRIEUR

Le projet de 11^e révision de L'AVS est prêt. La discussion est au Parlement. Le premier objectif, c'est la consolidation de l'AVS. Elle sera obtenue par une coupe de 1,3 milliard dans les prestations essentiellement au détriment des femmes. Ainsi la rente de veuve ne sera versée que lorsqu'il y aura charge d'enfants de moins de 18 ans. L'âge de la retraite des femmes passera à 65 ans. Les rentes ne seront adaptées que tous les 3 ans (au lieu de 2). Le taux des cotisations des indépendants passera de 7,8 à 8,1 % (comme pour les salariés). Les rentiers qui continueront à travailler paieront l'AVS sur tout leur revenu. Cela rapportera 276 millions. Le Gouvernement propose une augmentation de la TVA de 1,5 % en 2003 (0,5 % pour l'AVS et 1 % pour l'Al). Une nouvelle augmentation est prévue pour 2006, mais elle nécessitera un vote du Parlement avec possibilité de référendum. L'autre objectif, c'est l'introduction de la retraite à la carte. Le Conseil fédéral ne veut pas lui consacrer une enveloppe de plus de 400 millions, alors que Ruth Dreifuss réclamait 600 millions. Le Conseil fédéral est prêt à utiliser une partie de l'or de la BNS pour rendre la retraite à la carte accessible aux personnes les plus défavorisées.

COMMUNICATION

La loi sur la radio-télévision de 1991 va être refaite. Le service public continuera d'être assuré par la SSR, mais les privés auront plus de liberté. On ne limitera plus leur zone de diffusion et ils pourront couper dans

le gâteau publicitaire la tranche qu'ils souhaitent dans les limites du droit européen. Moritz Leuenberger soumettra aux milieux intéressés un projet après les vacances d'été. Cette révision promet de solides bagarres.



La Poste va augmenter ses prix le 1^{er} juillet. Les lettres et les minicolis seront plus chers. La hausse des prix se situe entre 11 et 85 %. Le directeur de la poste Réto Braun a démissionné. La grogne chez les employés, la hausse des tarifs, le malaise règnent. Le géant jaune est écartelé entre son devoir de service public et son obligation de rentabilité. Le tarif des « express » flambe. S'il y a un peu moins d'un an, le système de distribution rapide engendrait une simple surtaxe de 8,50 francs, aujourd'hui c'est bien différent. Pour les habitants des 60 plus grandes villes du pays reliées par le train, la taxe reste acceptable : entre 15 et 69 francs. Pour les petites agglomérations, en particulier celles qui ne possèdent pas de gare, la Poste fait appel à un porteur motorisé et la facture gonfle avec le tarif à 1,30 franc au kilomètre.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Dans 4 arrêts le TF dénonce les lenteurs qui président à la fixation des audiences de jugement dans les tribunaux vaudois, et qui pourraient violer la Convention des droits de l'homme.

Le séropositif qui entretient des rapports non protégés est coupable de lésions corporelles graves et non de tentative d'homicide. Le TF confirme sa jurisprudence.

Mis à l'amende pour avoir traité la police saint-galloise de « mafieuse », le président de l'Association contre les fabriques d'animaux a été débouté par le TF.